

I - ACTES PORTANT CONVOCATION A COMPARAITRE EN JUSTICE OU SIGNIFICATION DE DECISIONS DE JUSTICE OU DE TITRE EXECUTOIRE

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
	1	Assignation		8,5	Non	Oui
	2	Signification d'une décision de justice		12	Non	Oui
	3	Signification des autres titres exécutoires		12	Non	Non
	4	Signification d'une requête et d'une ordonnance d'injonction de payer		12	Non	Non

II - ACTES AYANT POUR BUT D'INFORMER LES PARTIES ET LES TIERS

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
Saisie attribution	5	Dénonciation de saisie-attribution	Art. 58 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	6	Signification au tiers saisi de l'acquiescement du débiteur	Art. 61, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
	7	Signification au tiers saisi du certificat de non contestation	Art. 61, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non

Saisie-vente	8	Dénonciation au débiteur de la saisie-vente pratiquée entre les mains d'un tiers détenteur	Art. 103 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	9	Dénonciation d'opposition au créancier premier saisissant et au débiteur	Art. 119 du décret n° 92-755 du 31.07.92	11,5	Non	Non
	10	Dénonciation d'opposition et sommation au créancier premier saisissant de notifier toute proposition amiable de vente	Art. 123 du décret n° 92-755 du 31.07.92	11,5	Non	Non
	11	Sommation au créancier premier saisissant de procéder aux formalités de mise en vente forcée	Art. 123 du décret n° 92-755 du 31.07.92	9,5	Non	Non
	12	Signification de la date de vente au débiteur	Art. 112, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	9,5	Non	Non
Saisie par déclaration à la préfecture	13	Dénonciation au débiteur du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation	Art. 166, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
Saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières	14	Dénonciation au débiteur de la saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières	Art. 183 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	15	Signification à la société ou de la personne morale	Art. 185 du décret n° 92-755 du	13	Non	Non

		émettrice d'un certificat de non contestation avec ordre de vente	31.07.92			
	16	Signification à la société du cahier des charges	Art. 191 alinéa 1 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
	17	Signification au débiteur, à la société et aux autres créanciers opposants s'il y a lieu de la date de vente de parts d'associé et de valeurs mobilières	Art. 192 alinéa 3 du décret n° 92-755 du 31.07.92	9,5	Non	Non
Les mesures d'expulsion	18	Signification au débiteur ou au créancier saisissant du procès-verbal d'expulsion	Art. 200 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
Les mesures conservatoires et les sûretés judiciaires a) saisie conservatoire des créances	19	Dénonciation au débiteur de la saisie conservatoire des créances	Art. 236 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	20	Dénonciation au tiers des actes de poursuite de la procédure	Art. 216, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	21	Signification au tiers saisi de l'acte de conversion en saisie-attribution de la saisie-conservatoire des créances	Art. 240, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
	22	Signification au débiteur de l'acte	Art. 241 du décret n°	13	Non	Non

		de la conversion en saisie-attribution de la saisie-conservatoire des créances	92-755 du 31.07.92			
	23	Signification au tiers saisi du certificat de non contestation et sommation de payer	Art. 242 alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
b) saisie conservatoire sur les biens meubles saisis	24	Dénonciation au débiteur du procès-verbal de saisie-conservatoire de meubles entre les mains d'un tiers	Art. 224 aliéna 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	25	Dénonciation au tiers des actes de poursuite de la procédure	Art. 216 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
	26	Signification au débiteur de l'acte de conversion en saisie-conservatoire de meubles avec commandement de payer	Art. 226 alinéa 1 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
	27	Signification au tiers détenteur de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire de meubles	Art. 226 dernier alinéa, du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
	28	Dénonciation au créancier premier saisissant de la saisie-conservatoire de meubles	Art. 230 et 231 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non

	29	Signification à l'officier vendeur d'un acte de conversion en saisie-vente de la saisie-conservatoire de meubles	Art. 287 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
c) saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	30	Dénonciation au débiteur de la saisie-conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	Art. 245 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
	31	Dénonciation au tiers saisi de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie-conservatoire des droits d'associés et des valeurs mobilières	Art. 248 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
d) Sûretés	32	Dénonciation au débiteur du dépôt des bordereaux d'inscription ou de la signification du nantissement	Art. 255 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
Vente et nantissement de fonds de commerce	33	Signification pour purge aux créanciers inscrits	Art. 22 de la loi du 17 mars 1909	9,5	Non	Non
Autres procédures	34	Dénonciation au créancier inscrit de la saisie-vente d'un ou plusieurs éléments d'un fonds de commerce	Art. 20 de la loi du 17 mars 1909	13	Non	Non
	35	Dénonciation au créancier inscrit de la demande en résiliation de bail	Art. 14 de la loi du 17 mars 1909	12	Non	Non

		de l'immeuble dans lequel s'exploite un fonds de commerce				
	36	Dénonciation à la caution du commandement de payer les loyers et sommation de payer	Art. 24 modifié de la loi n°84-462 du 06.07.89 (loi n°94-624 du 21.07.1994)	12	Non	Non
	37	Signification de mémoire	Art. 978 du NCPC	12	Non	Non
	38	Procès verbal d'offres réelles	Art. 1426 du NCPC	15,5	Non	Non
	39	Dénonciation au débiteur de la saisie-revendication entre les mains d'un tiers	Art. 160 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non

III - ACTES COMPORTANT MISE EN DEMEURE DE PAYER ET COMMANDEMENT DE PAYER

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
	40	Sommation de payer non interpellative	Art. 1139 et 1153 du code civil	9,5	Oui	Non
Saisie-vente	41	Injonction de communiquer et commandement de payer	Art. 83 du décret n° 92-755 du 31.07.92	9,5	Oui	Non
	42	Commandement de payer précédant la saisie-vente	Art. 81 du décret n° 92-755 du 31.07.92	9,5	Oui	Non
	43	Signification du	Art. 65-3 du	12,5	Oui	Non

		certificat de non paiement valant commandement de payer	décret-loi du 30 octobre 1935			
Loyers	44	Commandement de payer les loyers et les charges	Art. 24 de la loi n°84-462 du 06.07.89 (loi n°94-624 du 21.07.1994)	12	Oui	Non
Charges de copropriété	45	Commandement de payer les charges de copropriété	Art. 19 de la loi n°65-557 du 10.07.65	12	Oui	Non
Saisie de biens placés dans un coffre-fort	46	Commandement de payer et dénonciation au débiteur de la saisie des biens placés dans un coffre-fort	Art. 268 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15,5	Non	Non
Saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	47	Commandement de payer et dénonciation au débiteur de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	Art. 247 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non
Lettres de change Billets à ordre Chèques	48	Protêt	Art. 159 et 185 du code de commerce et art. 40 du décret-loi du 30.10.1935	8,5	Oui	Non
Saisie-appréhension	49	Commandement de payer et dénonciation au débiteur du procès-verbal d'appréhension à la demande du créancier gagiste	Art. 145 du décret n° 92-755 du 31.07.92	13	Non	Non

IV - ACTES AYANT POUR BUT L'INDISPONIBILITÉ DE BIENS OU DE CRÉANCES;

Actes ayant pour but le nantissement de parts sociales et de valeurs mobilières;
Actes ayant pour but l'opposabilité de cession ou de nantissement de créance prévus aux articles 1690 et 2075 du code civil de nantissement d'outillage et de matériel d'équipement prévus à l'article 9 de la Loi du 18 janvier 1951.

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
Saisie-attribution	50	Acte de saisie-attribution	Art. 56 du décret n° 92-755 du 31.07.92	20,5	Oui	Non
Saisie-vente	51	Acte de saisie-vente ou acte de saisie-vente transformée en réception de deniers	Art. 94 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17,5	Oui	Non
	52	Acte de saisie-vente transformée en carence	Art. 92 du décret n° 92-755 du 31.07.92	9,5	Oui	Non
	53	Acte d'opposition-jonction de conversion en saisie-attribution	Art. 118 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17	Oui	Non
Saisie des récoltes sur pied	54	Acte de saisie	Art. 134 du décret n° 92-755 du 31.07.92	36,5	Non	Non
Saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières	56	Acte de saisie	Art. 182, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17,5	Oui	Non
Les mesures conservatoires et les sûretés	57	Acte de saisie conservatoire	Art. 221 du décret n° 92-755 du	21	Oui	Non

judiciaires a) Saisie- conservatoire sur les biens meubles corporels			31.07.92			
b) Saisie- conservatoire des créances	58	Acte de saisie- conservatoire	Art. 24 du décret n° 92-755 du 31.07.92	18,5	Oui	Non
c) Saisie- conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	59	Acte de saisie- conservatoire	Art. 244 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17,5	Oui	Non
d) Les sûretés	60	Signification à la société ou à la personne morale émettrice du nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement	Art. 254 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10,5	Oui	Non
	61	Signification aux créanciers de l'acte de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement	Art. 254, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10,5	Oui	Non
	62	Signification aux créanciers de l'acte de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement	Art. 9, Alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	12	Non	Non
Saisie des biens placés dans un coffre- fort	63	Acte de saisie	Art. 266 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17,5	Oui	Non
Saisie- revendication	64	Acte de saisie- revendication	Art. 159 du décret n°	25	Non	Non

des biens meubles corporels			92-755 du 31.07.92			
Saisie-appréhension	65	Acte d'appréhension	Art. 143 du décret n° 92-755 du 31.07.92	21,5	Non	Non
Saisie par immobilisation du véhicule	66	Acte d'immobilisation ou d'enlèvement	Art. 172 du décret n° 92-755 du 31.07.92	21,5	Non	Non
Saisie des navires et aéronefs	67	Acte de saisie	Art 29 à 58 du décret n° 67-967 du 27.10.67 (navires) Art L.123-2 et R.123-9 du code de L'Aviation civile (loi 87-421 du 19.6.87)	36,5	Non	Oui
Saisie-contrefaçon	68	Acte de saisie-contrefaçon	Art. L.521-1 et L.615-5 L. 716-7 du CPI	36,5	Non	Oui
Saisie-immobilière	69	Commandement de payer valant saisie	Art.13 & 17 du décret	30	Oui	Non
	69-1	Commandement de payer au débiteur avec mention du commandement valant saisie délivré au tiers détenteur	art.17 du décret	21	Non	Non
	69-2	dénonciation au conjoint - bien propre au débiteur constituant le logement de la famille	Art.13 du décret	18.5	Non	Non

	69-3	Saisie des fruits, outre indication figurant à l'article 15 du décret	Art.30	18.5	Non	Non
Oppositions	70	Opposition au paiement du prix de cession d'un lot de copropriété	Art. 20 modifié de la loi n °65-557 du 10.07.65 (loi n °94-624 du 21.07.97)	18,5	Oui	Non
	71	Opposition au prix de vente du fonds de commerce ou de cession du droit au bail	Art. 3 de la loi du 17.03.1909	18,5	Oui	Non
	72	Opposition à partage (entre les mains d'un notaire)	Art. 882 du Code Civil	18,5	Oui	Non
Cessions et nantissements de créances	73	Signification au débiteur de la cession de créances et autres droits incorporels	Art. 1690 du Code Civil	11	Non	Oui
	74	Signification au débiteur de la créance donnée en gage	Art. 2075 du Code Civil	11	Non	Oui

V - ACTES PORTANT MISE EN DEMEURE OU COMMANDEMENT D'EXÉCUTER UNE OBLIGATION DE FAIRE OU DE NE PAS FAIRE

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
	75	Sommation de faire ou de ne pas faire		10,5	Non	Non
Saisie par immobilisation	76	Dénonciation au débiteur du	Art. 176 et 177 du décret	14,5	Non	Non

du véhicule		procès-verbal d'immobilisation du véhicule avec injonction	n° 92-755 du 31.07.92			
Saisie-appréhension et saisie-revendication	77	Commandement à la personne tenue de la remise de délivrer ou de restituer	Art. 141 du décret n° 92-755 du 31.07.92	11,5	Non	Non
	78	Signification à l'officier vendeur d'un acte de conversion en saisie-vente de la saisie-conservatoire de meubles	Art. 146 du décret n° 92-755 du 31.07.92	11,5	Non	Non
Saisie-appréhension des biens placés dans un coffre-fort	79	Commandement à la personne tenue de la remise de délivrer ou de restituer	Art. 141 du décret n° 92-755 du 31.07.92	15	Non	Non
	80	Sommation au débiteur d'assister à l'ouverture du coffre-fort	Art. 281 du décret n° 92-755 du 31.07.92	11,5	Non	Non
Les mesures d'expulsion	81	Commandement de quitter les lieux	Art. 194 du décret n° 92-755 du 31.07.92	12,5	Non	Non
Saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières	82	Sommation aux créanciers opposants d'avoir à prendre communication du cahier des charges	Art. 191 du décret n° 92-755 du 31.07.92	12,5	Non	Non
Saisie-immobilière	83	Assignment du débiteur saisi à comparaître devant le juge de l'exécution à une audience d'orientations	Art.38 decr.du27 juillet 2006	12,5	Non	Oui

	83-1	Dénonciation aux créanciers inscrits valant assignation à comparaître	Art.40 décr.27 juillet 2006	12.5	non	Oui
Vente et nantissement de fonds de commerce	84	Sommation de prendre communication du cahier des charges	Art. 17 de la loi du 17 mars 1909	12,5	Non	Non
Succession	84-1	Sommation de prendre parti	Art.771 du Code Civil	15	Non	Oui

VI - ACTES RELATIFS A LA MISE EN VENTE FORCÉE DES BIENS SAISIS

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
Saisie-vente	85	Certification d'accomplissement des formalités de publicité de vente	Art. 111 et 137 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17,5	Non	Non
	86	Acte de vérification et d'enlèvement	Art. 113 et 227 du décret n° 92-755 du 31.07.92	26,5	Non	Oui
Saisie de biens placés dans un coffre-fort	87	Acte d'inventaire et d'enlèvement des biens placés dans un coffre-fort	Art. 270 et 272 du décret n° 92-755 du 31.07.92	26,5	Non	Oui
Saisie-immobilière	88	Procès-verbal d'apposition d'avis		21,5	Non	Non
Expulsion	89	Procès-verbal d'inventaire	Art. 206 du décret n° 92-755 du 31.07.92	26,5	Non	Non

VII - ACTES CONSTATANT LA SUSPENSION DES POURSUITES OU LES DIFFICULTÉS DE SIGNIFICATION

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
Toute procédure	90	Acte de tentative d'exécution (en l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès		9,5	Non	Non
	91	Acte constatant la découverte de la nouvelle adresse du destinataire hors de ressort de la compétence de l'huissier de justice		9,5	Non	Non
	92	Acte constatant une difficulté d'exécution (ex: appel interjeté par le débiteur)		9,5	Non	Non
	93	Acte constatant une suspension d'exécution ou une recherche infructueuse		7	Oui	Non

VIII - ACTES DIVERS

Désignation de la procédure	N°	Désignation des actes	Textes de références	Rémunération		
				Taux de base	D.E.P. Art.13	Honoraire Art.16-1
Saisie-attribution	94	Mainlevée quittance au tiers	Art. 62 du décret n°	9,5	Non	Non

		saisi	92-755 du 31.07.92			
Saisie-vente	95	Mainlevée de saisie-vente et mainlevée d'opposition jonction	Art. 124 du décret n° 92-755 du 31.07.92	8,5	Non	Non
	96	Acte de consignation et mainlevée totale ou partielle de vente (après vente amiable par le débiteur)	Art. 109 du décret n° 92-755 du 31.07.92	17,5	Non	Non
Offres réelles	97	Procès-verbal de consignation	Art. 1428 du NCP	15,5	Non	Non
Expulsion	98	Procès-verbal d'expulsion ou reprise des lieux	Art. 199 du décret n° 92-755 du 31.07.92	71,5	Non	Non
	99	Procès-verbal de consignation	Art. 428 du NCP	17,5	Non	Non
	100	Procès-verbal de destruction	Art. 207 du décret n° 92-755 du 31.07.92	11,5	Non	Non
Baux et loyers	101	Congés et offres de renouvellement de bail d'habitation	Art. 1736 du code civil art L411-46 à L.411-68 du code rural	21,5	Non	Oui
	102	Congés et demandes de bail commercial	Art. 3-1, 5-6 du décret n° 53-960 du 30.09.53	36,5	Non	Oui
	103	Congés et offres de renouvellement de bail rural	Art. 1775 du code civil Loi n°48-1360 du 01.09.48 Art 15 de la loi n° 89-462 du 06.07.89 Art. 57 de la loi	36,5	Non	Oui

			86-1290 du 23.12.86			
Constat	104	Constats "locatifs" (loi de 1989)	Art. 3 loi n °89-462 du 06.07.89 modifié	51,5	Non	Non
Saisie- immobilière	105	Description de l'immeuble à saisir		51,5	Non	Oui
Mariage	106	Opposition à mariage	Art. 176 du code civil	15,5	Non	Oui
Actes en provenance de l'étranger	107	Saisine de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice aux fins de signification d'un acte transmis par une autorité étrangère	Art. 688-2 du nouveau code de procédure civile	13	Non	Non
Actes en provenance d'un Etat membre de la communauté européenne autre que le Danemark	108	Signification en provenance d'un autre état	Règlement (CE) n° 1348/2000 du Conseil du 29 mai 2000 et art.688-2 NCPC.	50 euros	Non	Non
Actes à destination d'un autre Etat	109	Transmission de la demande de signification ou de notification dans un autre état étranger		16.5	Non	Non

TABLEAU II: Tableau provisoire des formalités, requêtes et diligences mises en œuvre par les Huissiers de Justice

Désignation de la procédure	N°	Désignation des formalités	Textes de références	Rémunération du taux de base
Recherche des informations	1	Requêtes aux fins de recherche des informations	Art. 39 de la loi 91-650 du	14

		auprès du Procureur de la République	09.07.91 Art. 54 du décret n°92-755 du 31.07.92	
Saisie des rémunérations	2	Requête au greffe aux fins de saisie des rémunérations ou en intervention	Art. R.145-10 du code du travail	14
Saisie-attribution	3	Requête au secrétariat-greffe du juge de l'exécution aux fins de délivrance d'un certificat de non contestation	Art.61 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
Incidents et difficultés d'exécution	4	Saisine du juge de l'exécution sur la difficulté d'exécution	Art. 35, 130 et 209 alinéa 1 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	5	Information aux parties de la difficulté d'exécution et des lieux, jour et heure de l'audience	Art. 36 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
	6	Réquisition du concours de la force publique au préfet	Art. 50 du décret n° 92-755 du 31.07.92	14
	7	Notification au Procureur et au créancier du refus du concours de la force publique	Art. 50 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
Saisie-vente	8	Requête au juge de l'exécution aux fins d'autorisation de saisie-vente	Art. 82 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
	9	Requête au juge de l'exécution aux fins de désignation d'un séquestre	Art. 97 du décret n° 92-755 du 31.07.92	7
	10	Communication au créancier saisissant et aux créanciers opposants des propositions de vente amiable	Art. 108 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10

	11	Information des lieux, jour et heure de la vente	Art. 112 du décret n° 92-755 du 31.07.92	7
Saisie- appréhension a) en vertu d'un titre exécutoire	12	Notification à la personne tenue de délivrer ou de restituer le bien de l'acte de la remise volontaire ou de l'appréhension du bien	Art. 144 et 148 Alinéa 3 du décret n° 92-755 du 31.07.92	5
	13	Notification à la personne tenue de délivrer ou de restituer le bien de la sommation de remettre	Art. 146 du décret n° 92-755 du 31.07.92	7
	14	Requête au juge de l'exécution aux fins d'une autorisation spéciale d'appréhension dans les locaux servant à l'habitation du tiers	Art. 82 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
	15	Notification au tiers de l'acte de saisie- appréhension	Art. 148 du décret n° 92-755 du 31.07.92	7
b) sur injonction du juge	16	Requête au juge de l'exécution aux fins d'injonction d'avoir à délivrer ou restituer un bien meuble	Art. 149 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
Saisie- revendication	17	Requête au juge de l'exécution aux fins de saisie- revendication	Art. 155 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
Mesures d'exécution sur les véhicules terrestres à moteur	18	Mainlevée au préfet de la saisie par déclaration à la préfecture	Art. 167 du décret n° 92-755 du 31.07.92	7
	19	Lettre au débiteur l'informant de l'immobilisation de son véhicule	Art. 173 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
	20	Information au créancier gagiste des propositions de	Art. 175 du décret n°	10

		vente amiable ou de la mise en vente aux enchères du véhicule	92-755 du 31.07.92	
Saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières	21	Requête au secrétariat-greffe du juge de l'exécution d'un certificat de non contestation	Art. 185 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
	22	Rédaction du cahier des charges en matière de saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières non admises à la cote officielle ou à celle du second marché	Art. 190 du décret n° 92-755 du 31.07.92	30 + art 16
	23	Notification à la société d'une copie du cahier	Art.242 alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	7
Expulsion	24	Information au représentant de l'Etat du commandement d'avoir à quitter les lieux	Art. 62 du décret n° 91-650 du 09.07.91 Art. 197 du décret n° 92-755 du 31.07.92	14
	25	Notification à la personne expulsée de la consignation du produit de la vente	Art. 206 alinéa 3 du décret n° 92-755 du 31.07.92	5
	26	Notification à la personne expulsée de la mise sous enveloppe scellée des papiers et documents de nature personnelle	Art. 207 alinéa 2 du décret n° 92-755 du 31.07.92	5
	27	Notification du procès-verbal d'expulsion au percepteur	Art. 1686 et 1687 du Code Général des Impôts	10
Mesures	28	Requête aux fins de	Art. 210 du	25

conservatoires et sûretés judiciaires		pratiquer une mesure conservatoire	décret n° 92-755 du 31.07.92	
Distribution de deniers	29	Projet de répartition du prix en matière de distribution de deniers	Art. 284 du décret n° 92-755 du 31.07.92	25
	30	Notification du projet de répartition amiable au débiteur et à chacun des créanciers	Art. 288 du décret n° 92-755 du 31.07.92	10
	31	Convocation du débiteur et de tous les créanciers et dressant les points de désaccord	Art. 288 du décret n° 92-755 du 31.07.92	5
	32	Acte constatant le désaccord des créanciers en vue d'une tentative de conciliation	Art. 290 du décret n° 92-755 du 31.07.92	16
Injonction de payer ou de faire	33	Requête aux fins d'injonction de payer ou de faire	Art. 1407 du NCPC Art. 1425-1 du NCPC	10
Saisie immobilière	34	rédaction du bordereau en vue de la publication du commandementimmobilière	Art.18	20
	35	Mention en marge au bureau des hypothèques	Art.43 du décret	20
Formalités diverses	36	Levée d'extraits de la matrice cadastrale	Art. 673 du code de procédure civile ancien	7
	37	Levée d'états des renseignements sommaires et des inscriptions d'hypothèques		7
	38	Levée d'états au greffe du tribunal de commerce		5
	39	Levée d'états auprès des services d'immatriculation des véhicules	Art. 164 du décret n° 92-755 du	8

			31.07.92	
	40	Réquisition d'état civil		5
	41	Appels de cause	Art. 11 du décret n° 56-222 du 29.02.1956	0,5
	42	Actes du Palais	Art. 11 du décret n° 56-222 du 29.02.1956 Art. 671, 674 et 982 du NCPC	0,5
Paiement direct des pensions alimentaires	43	Demande de paiement direct	Art. 6 de la loi 73-5 du 02.01.73 Art. 5-1 du décret n°73-216 du 01.03.73	16
	44	Demande de paiement direct en accord avec les parties	Art. 6 de la loi 73-5 du 02.01.73 Art. 5-1 du décret n°73-216 du 01.03.73	7
	45	Notification de la modification ou de la mainlevée de la demande	Art. 6 de la loi 73-5 du 02.01.73 Art. 5-1 du décret n°73-216 du 01.03.73	7
Inventaire estimatif de l'actif et du passif des successions vacantes	46	Inventaire en cas de succession vacante	Art.809-2 Code Civil	25
	47	délivrance d'une copie de l'inventaire dressé en cas de succession vacante	Art.1345 du NCPC	10